



Association  
**Les Îles du Ponant**

# *Procès-verbal Conseil d'Administration*

*La Vraie-Croix (56)*

*22 octobre 2015*

*Chausey  
Bréhat  
Batz  
Ouessant  
Molène  
Sein  
Glénan  
Groix  
Belle-Île  
Houat  
Hoëdic  
Arz  
Île aux Moines  
Yeu  
Aix*

**Dest.** : Mmes et MM. les Administrateurs de l'A.I.P.

**Copie pour information** :

Mmes M. DANION, Conseillère Régionale référente îles du Ponant

*Vivons nos îles*

➤ **Membres présents avec voix délibérative :**

- . Mmes/MM. les Maires de : BREHAT, Patrick HUET  
BATZ, Guy CABIOCH  
OUESSANT, Denis PALLUEL  
MOLENE, Daniel MASSON  
SEIN, Dominique SALVERT  
GROIX, Dominique YVON  
LE PALAIS, Frédéric LE GARS  
LOCMARIA, Véronique BERTHO  
BANGOR, Annaïck HUCHET  
HOUAT, Andrée VIELVOYE  
HOEDIC, Jean-Luc CHIFFOLEAU  
MOINES, Philippe LE BERIGOT  
ARZ, Marie-Hélène STEPHANY
- . Mme l'Adjointe au Maire de YEU, Sylvie GROC
- . M. le représentant de SAUZON, Léopold LAMBOTIN
- . M. le Conseiller départemental de Yeu, Bruno NOURY
- . Mme la représentante du Conseil départemental du Morbihan, Karine BELLEC

➤ **Membres ayant donné pouvoir :**

- . M. Didier LE GAC, représentant du Conseil départemental du Finistère
- . M. Gérard BOUCHET, Président du GASPE

➤ **Sont également présents :**

- . Les représentants de Batz, Olivier MAILLET et de Groix, Marie-Françoise ROGER,
- . La Conseillère régionale de Bretagne, référente Iles du Ponant, Monique DANION
- . Les techniciens :  
Christine ILLIAQUER, DGS Communauté de Communes de Belle-Ile en mer  
Bernard PORTUGAL, DGS Mairie de Le Palais  
Denis BREDIN, Emilie GAUTER, Armelle HOUZE, AIP, Saïd BOUKOBAÂ, stagiaire

➤ **Se sont excusés :**

- . Mme Dominique BAUDRY, Maire de Granville et Mme Florence LEQUIN, représentante,
- . M. Roger LE GOFF, Maire de Fouesnant les Glénan et Mme Laure CARAMARO, représentante,
- . M. Norbert NAUDIN, Maire de Sauzon
- . M. Alain BURNET, Maire de l'île d'Aix
- . M. Jean-Yves de CHAISEMARTIN, Conseiller départemental des Côtes d'Armor
- . M. Didier LE GAC, Conseiller départemental du Finistère
- . M. Eric TARAUD, Président du CLPM de Yeu
- . M. Gérard BOUCHET, Président du GASPE
- . Mme Anne LE MASSON, Représentante des OTSI

➤ **Vérification du quorum**

Le CA est composé de 25 membres (18 Maires ou leurs représentants, 1 conseiller départemental de l'île d'Yeu, 3 Conseillers départementaux représentants les départements des Côtes d'Armor, du Finistère, du Morbihan, 3 représentants issus des Comités départementaux et régionaux des pêches, des Compagnies de transport, des OTSI des îles du Ponant.

Le CA se réunit valablement lorsque les 2/3 de ses membres sont présents ou représentés, dans la limite d'un pouvoir par administrateur présent, **soit 17 membres**.

Sont présents ou représentés ce jour **19 membres**.



Mme Monique DANION, Conseillère régionale référente des îles du Ponant et Maire de La Vraie Croix, souhaite la bienvenue aux participants. Elle présente sa commune, son intégration intercommunale et les actions menées dans les domaines du développement économique et du développement durable. Arrivant à la fin de sa mandature régionale, elle réaffirme le plaisir qu'elle a eu à travailler avec les élus des îles du Ponant pour une meilleure prise en compte des spécificités insulaires au niveau des politiques régionales.

Denis PALLUEL, Maire d'Ouessant et Président de l'Association, la remercie chaleureusement pour son écoute et son action au long de ces 5 années et propose ensuite d'aborder l'ordre du jour du Conseil d'Administration :

## **I - Approbation du procès-verbal de la séance du 28 mai 2015**

- ✓ *Il est adopté à l'unanimité sans observation particulière.*

## **II – Point budgétaire**

### **2-1 Etat d'exécution du budget 2015 (cf document dans dossier)**

Le Président fait le point sur les différents postes de dépenses et recettes qui sont globalement conformes au budget prévisionnel et appellent peu de commentaires et remarques : seules les dépenses liées au poste « Communication/tourisme/développement durable » n'ont pratiquement pas été effectuées, les actualisations prévues du Site internet, de la brochure touristique et de l'Essentiel n'ayant pu être réalisées à ce jour et le lancement de la Destination/Univers des îles ayant été décalé.

### **2-2 Orientations budgétaires 2016 et programme d'actions (cf documents dans dossier)**

Le Président présente ces orientations avec les actions correspondantes, sachant que le budget définitif sera arrêté lors du prochain CA et soumis à approbation lors de l'Assemblée Générale 2016. Les frais de gestion sont en légère baisse en raison, notamment, d'honoraires moindres et les frais de personnel sont identiques à 2015. La plupart des actions sont, quant à elles, couvertes en totalité ou partiellement par des recettes.

Des précisions complémentaires sont apportées sur les actions suivantes :

. **TEPCV (Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte)** –cf note dans dossier-: l'île d'Yeu a été retenue directement pour ce programme, et les îles finistériennes retenues dans la catégorie « en devenir » sont passées en catégorie « lauréat ». Le programme opérationnel est donc en cours d'élaboration. Une même démarche sera ensuite sollicitée pour les îles morbihannaises restées, pour le moment, en catégorie « en devenir » et un dépôt de candidature sera à prévoir pour Bréhat.

- ✓ **Le CA mandate le bureau pour approuver le projet de convention et autoriser le Président à la signer.**

. **Projet Interreg européen** : le dossier est en cours d'élaboration avec, actuellement, 5 autres associations de petites îles européennes (Suède, Ecosse, Irlande, Aland et Grèce) afin de répondre à l'appel à projet qui sera lancé au printemps 2016. La thématique retenue porte sur l'économie insulaire et la proposition comprendra une analyse comparative des situations économiques des différentes îles et des règlements à respecter en la matière, des échanges d'expériences et la mise en œuvre de situations opérationnelles communes (ex. : Marque).

Le financement d'un tel programme peut aller jusqu'à 85 % de fonds européens, les 15% restant pouvant être justifiés par du temps de travail.

- ✓ **Le CA mandate le bureau pour approuver le projet finalisé et autoriser le Président à engager l'AIP pour sa mise en œuvre.**



. **Présentation des petites îles européennes** aux membres du Comité social et économique européen le 24/11/2015 à Bruxelles. Denis Bredin y sera présent pour les îles du Ponant.

. **Sollicitation 2016 de la Réserve parlementaire** : quelques parlementaires seront contactés et un dossier portant sur la poursuite de la mise en œuvre du Comptoir des îles sera déposé dès l'accord de l'un d'eux.

### **III – Examen des fiches-projets présentées au Comité de Programmation**

Au préalable, le Président rappelle que lors du 1<sup>er</sup> Comité du 9/07/2015, 6 dossiers ont été validés : 2 dossiers ont été fléchés vers des crédits Région, 1 seul vers des crédits FNADT et 3 dossiers vers des co-financements FNADT et Région.

Sont évoqués ensuite des questions à soumettre à l'Etat et à la Région : elles concernent la prise en compte des dépenses de maîtrise d'œuvre qui se font en amont de l'attestation de dépôt (Région) ou du dépôt de dossier (Etat) et les dates de fin d'opération qui doivent être similaires pour la Région et l'Europe (projet Groix).

Chaque maître d'ouvrage présente ensuite, succinctement, le ou les projets de sa commune qui seront examinés dans le cadre du Comité de l'après-midi. 9 projets correspondant aux priorités et fiches-actions du Contrat de partenariat sont ainsi évoqués et n'appellent aucune remarque ou modification (*cf tableau dans dossier*).

### **IV – Restitution de l'étude sur le surcoût insulaire**

Yann LE MEUR du Cabinet Ressources Consultants Finances présente, de façon précise, ses travaux d'évaluation des surcoûts publics locaux engendrés par la discontinuité territoriale à partir d'exemples pris sur Houat, Belle-Ile et Ouessant (*cf document « Approche évaluative des surcoûts publics locaux entraînés par l'insularité » transmis par mail le 26/10/2015*). Ces surcoûts sont estimés, à minima, à **4 M€ par an**.

Il poursuit par les effets de la Réforme de la DGF 2016 qui se traduit pour les îles par un certain nombre de pertes ou substitutions de dotations plus que par des gains et qui engendre des situations très diverses suivant les communes (*cf note « Surcoûts insulaires, réforme de la DGF et propositions » transmise par mail le 26/10/15*)

### **IV – Proposition de stratégie d'intervention dans le cadre de la loi de Finances 2016**

Trois types de propositions sont adoptés à l'unanimité :

#### **1. Enlever de la DGF les compensations spécifiques**

Il est imaginé d'enlever de la DGF tout ce qui n'a finalement rien à y faire, du moment qu'il s'agit de compensations de charges ou de manques à gagner tout à fait spécifiques aux îles. Ces compensations seraient déplacées, hors DGF, dans l'enveloppe normée des concours financiers de l'Etat aux collectivités locales. Y seraient déplacées :

1. La dotation parc marin des communes insulaires (150 K€) et donc l'ensemble de la dotation parc naturel ou marin de France (3,5 M€).

2. La part de fausse dotation nationale de péréquation accordée à Sein et Molène au titre de l'exemption de fiscalité historique accordée par l'Etat aux contribuables des Sein et de Molène (105 682 € dont 46 779 € pour Sein et 58 903 € pour Molène).



## **2. Créer une compensation spécifique au sein de l'enveloppe normée**

Les deux compensations enlevées à la DGF seraient regroupées au sein d'une rubrique : «compensation aménitaire », ajoutée à l'enveloppe normée, pour un montant de 255 682 € pour les îles, mais de 3,606 M€ pour l'ensemble national (3 500 + 106), somme retranchée du montant de la DGF (rebasée). S'y intégrerait ensuite la compensation pour prise en compte d'une partie des surcoûts insulaires. Se trouvant aux côtés de la dotation de développement urbain (DDU), de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), des compensations spécifiques « Corse » et « Mayotte », elle comprendrait donc trois fractions ensuite indexées annuellement en loi de finances :

1. La dotation parc marin (150 K€) pour les communes insulaires (soit 3,5 M€ en France entière pour l'ensemble des dations parcs naturel et marin),
2. La fausse dotation nationale de péréquation accordée à Sein et Molène au titre de l'exemption de fiscalité historique accordée par l'Etat aux contribuables de Sein et de Molène (105 682 € dont 46 779 € pour Sein et 58 903 € pour Molène),
3. La part de compensation des surcoûts insulaires (dont la répartition serait fixée une bonne fois pour toutes par décret).

Au total, cela représenterait une compensation de 5,506 M€. De la DGF seraient déplacés 3,606 M€ (3 500 + 106) et un prélèvement supplémentaire sur les compensations fiscales, de 2 M€, serait opéré sur les compensations fiscales ajoutées au profit des surcoûts insulaires.

## **3. Modifier la loi à la marge afin de ne pas pénaliser anormalement les îles**

Deux amendements sont proposés :

1. Attribution à Sein et à Molène d'un effort fiscal forfaitaire, égal à 1,2 (plafond DSR), pour éviter de les exclure totalement des parts de dotations de péréquation (notamment la nouvelle DSR) utilisant l'effort fiscal.
2. Application d'un coefficient d'écart au potentiel financier superficiaire égal à 1 aux communes insulaires dont le coefficient est inférieur à 1.

Pourrait s'y ajouter un amendement remplaçant l'alinéa 27 de l'article 58 du PLF 2016 : « La densité des communes insulaires est au moins égal à la densité moyenne nationale ».

## **VI- Questions diverses**

**. Les émissions télévisées mensuelles sur Tébéo/Tébésud** dans le cadre d'ID'Îles 2 ont démarré. Après 2 magazines sur Hoëdic et les entreprises insulaires, l'île d'Aix sera à la Une de la prochaine émission d'une durée de 26 minutes. Denis PALLUEL lance un appel aux Maires pour proposer, dans la mesure du possible, à l'équipe de tournage (2 personnes) des hébergements gratuits afin de respecter le budget.

### **. ARS et projet de Contrat local de santé des îles bretonnes**

L'AIP reste dans l'attente de l'état des lieux de chaque île (cf mail du 13/10/15) et de personnes impliquées dans les problématiques de santé pouvant s'investir au niveau du groupe de travail technique.

### **. Prochaine Assemblée Générale :**

Le lieu et la date sont arrêtés : l'Île aux Moines, le vendredi 4 mars 2016

Avant de lever la séance à 13 h, le Président remercie Saïd BOUKOBAÂ qui finit le 30/10/2015 son stage sur la valorisation des produits insulaires. Il précise également qu'Emilie Gautier va s'absenter quelques mois dans le cadre de son congé de maternité.

